



Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,
Le 21 novembre,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 15 novembre 2024 et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

*Nombre de conseillers en exercice : 33
Délibération affichée en mairie le 28 novembre 2024*

PRESENTS

Francis VERCAMER, Maire,

Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Laurent PASTOUR, Fabienne LEPERS, Saïd LAOUADI, Adjoint au Maire,

Thérèse NOCLAIN, Etienne DELEPAUT, Fatima KARRAD, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Gaëtan DECOSTER, Christelle DUTRIAUX, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Sana EL AMRANI, Conseillers

Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Karima CHOUIA, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES

Jean-Adrien MALAIZE ayant donné procuration à Pascal NYS
Sabine HONORE ayant donné procuration à Blandine LEPLAT
Rafik BZIOUI ayant donné procuration à Francis VERCAMER



DEL/2024/PE/100
ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT
CRECHE COQUIN COQUINE
CHANGEMENT DE NOM

La Ville de Hem souhaite proposer un accueil des jeunes enfants le plus qualitatif possible.

Dans cet objectif, la Ville a entrepris de rénover les locaux de la crèche Coquin Coquine afin d'améliorer sa qualité d'accueil, tout en favorisant le confort et la sécurité des enfants.

Afin de ne léser aucune famille, les travaux de rénovation ont commencé sur la période de septembre 2024 profitant ainsi des départs à l'école. Les plus jeunes enfants ont été accueillis dans les structures de la Maison de la Petite Enfance sur le temps des travaux.

La structure réouvrira à l'issue des travaux à partir de janvier 2025. La capacité d'accueil de cette crèche restera maintenue à 14 enfants.

Profitant de ces nouveaux locaux, la crèche est rebaptisée « Le Nuage ».

Vu l'avis conforme de la commission Actions Sociales, Logement et Politique de la Ville du 6 novembre 2024,

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à :

- Renommer cette structure d'accueil municipale comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2025 :
 - « Coquin Coquine » => « Le Nuage »
- Actualiser le projet d'établissement et le règlement de fonctionnement de cette crèche afin de tenir compte de ce changement de nom (cf. DEL/2024/PE/101)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Maire

